

Initiatives ministérielles

M. le Président: À l'ordre. Je dois interrompre le député de Calgary-Nord-Est. On ne doit pas discuter de la décision de la présidence.

Quand le comité a examiné la question des demandes de débats d'urgence, il a recommandé de ne pas astreindre la présidence à justifier sa décision.

Dans ce cas-ci, la présidence a rappelé à la Chambre que la question avait été soulevée à maintes reprises, ce qui est vrai, et que la députée disposait d'un autre moyen pour en parler.

J'ai beaucoup de respect pour le député, mais il enfreint le Règlement quand il discute avec la présidence d'une demande de débat d'urgence.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LA FONDATION CANADIENNE DES RELATIONS RACIALES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Gerry Weiner (secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)) propose que le projet de loi C-63, Loi constituant la Fondation canadienne des relations raciales, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

• (1130)

—Madame la Présidente, il y a deux ans, la Chambre a adopté à l'unanimité le projet de loi C-93, Loi canadienne sur le multiculturalisme. Depuis, l'adoption de cette loi de référence, le gouvernement a démontré à maintes reprises qu'il est déterminé à créer une société où les citoyens ne sont pas jugés selon la couleur de leur peau, mais selon leur caractère. Il y a deux semaines, la Chambre a adopté le projet de loi créant le ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté, instrument administratif devant aider à mettre en oeuvre les politiques susceptibles d'aider à l'édification de la nation. Il n'y a pas si longtemps, le projet de loi C-37, Loi constituant l'Institut canadien des langues patrimoniales a été lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

Aujourd'hui, c'est avec grande fierté que je lance le débat de deuxième lecture sur le projet de loi C-63, Loi constituant la Fondation canadienne des relations raciales.

Avant d'aller plus loin, je tiens à préciser que j'ai l'intention de présenter un nouveau projet de loi sur la citoyenneté avant la fin de l'année. Ensemble, ces mesures législatives démontreront l'attachement indéfectible de notre gouvernement aux idéaux du multiculturalisme et de l'égalité.

La mesure législative à l'étude touche au coeur même de notre identité canadienne. La Fondation des relations raciales est une initiative fondée sur la démarche résolument adoptée par les Canadiens pour édifier leur nation. En tant que peuple, nous croyons au potentiel pratiquement illimité du Canada et nous reconnaissons l'immense richesse qui découle de notre diversité. Mais nous savons que la diversité culturelle à laquelle nous tenons tant est aussi source de problèmes car les racistes utilisent les éléments mêmes de cette diversité pour dénigrer certains des groupes constituant notre peuple. C'est pourquoi le gouvernement attache tellement d'importance à la lutte contre le racisme et la discrimination raciale.

Dans toute société rongée par le racisme et la discrimination sociale, la lutte contre les maux en question est importante. Cependant, dans une société comme la nôtre, qui se déclare multiculturelle, cette lutte devient un impératif moral. Notre histoire regorge de gens qui ont tenté, en nous soumettant un tas d'idées, de nous permettre de réaliser la vision multiculturelle de notre pays.

[Français]

Les origines du multiculturalisme canadien précèdent la Confédération, avec les peuples autochtones. Depuis les premiers jours, génération après génération, les peuples venus de par le monde ont choisi la citoyenneté canadienne par rapport à toute autre. Ces personnes qui constituent le passé et le présent du Canada se sont employées à bâtir le pays.

[Traduction]

Notre régime démocratique répond parfaitement au caractère des divers peuples qui forment le Canada en reconnaissant l'importance suprême des droits de la personne. Nous avons été témoins de l'évolution des droits des citoyens au Canada depuis l'ouverture de nos premières chambres du Parlement, jusqu'à la signature, récemment, de notre Charte canadienne des droits et libertés et de notre Constitution, en passant par la première Déclaration canadienne des droits, en 1960.

Aujourd'hui, et tous les jours, nous ne devons jamais oublier que nous sommes tous des citoyens de la première nation du monde à garantir le caractère multiculturel de notre pays dans ses lois. En tant qu'idéologie et que programme, le multiculturalisme est reconnu comme